

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 28 JANVIER 2021

DEL-2021-16

L'An deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à 15 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 21/1/2021, s'est réuni 'Salle de Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

**Etaient absents ou excusés :**

Mme BOUCHET.

MM. BAUD-GRASSET, DESCHAMPS, FRANCOIS, MATHIAN, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, GUILLON, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POQUET,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**

**Présents : 18**

**Représenté par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE D'ESSERT-ROMAND - CHEF-LIEU - AMENAGEMENT DE VOIRIE,  
RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES  
RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA  
COMMUNE**

**Exposé du Président,**

La commune d'ESSERT-ROMAND entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement du Chef-lieu et le renforcement des réseaux humides.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre le SYANE et la commune un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Le SYANE est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

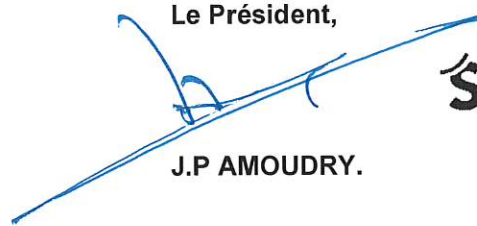
Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner Mr Joseph DEAGE comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mr Noël MATHIAN son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**



**J.P AMOUDRY.**

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE